

IRLANDE : DERNIÈRES NOUVELLES

Ceux qui ont lu mon livre savent (page 438) que j'ai été contraint de démissionner de la société irlandaise *LLR-G5 Ltd* le 27 février 2004, puis immédiatement écarté de toute responsabilité au sein de celle-ci.

Je n'y avais en particulier **plus aucun contrôle** sur la fabrication du produit qui a continué et continue encore à être diffusé depuis l'Irlande sous le nom de G5.

Cette rupture complète entre *LLR-G5 Ltd* et moi-même vient d'être enfin parachevée par contrat signé le 10 novembre 2006, document selon lequel mon ancien associé, Luc Verardo, a repris la totalité de mes actions.

La situation est désormais claire :

1 - Luc Verardo assume maintenant l'entière responsabilité juridique de ses actes au sein de la société *LLR-G5 Ltd*.

2 - La société *LLR-G5 Ltd* n'a l'autorisation d'utiliser mon nom que pour des raisons historiques, autrement dit uniquement le droit de mentionner que je suis à l'origine de sa création en 1999.

3 - Je suis entièrement libre d'utiliser mon nom (qui est une marque déposée) et d'en céder éventuellement des licences d'exploitation comme je l'entends.

4 - N'assumant (depuis trois ans) aucun rôle dans la fabrication du G5 diffusé depuis l'Irlande, je dégage évidemment toute responsabilité quant aux problèmes de quelque ordre que ce soit qui pourraient éventuellement résulter de l'utilisation de ce produit.

Si vous désirez confirmation de ces divers points, vous pouvez contacter mon avocat Maître Aidan Crowley (Egan, Daughter & Son – Solicitors – Castlebar, Co Mayo – République d'Irlande – Tél : 00353 94 90 21 375).

Votre toujours dévoué,

Loïc Le Ribault
15 février 2007

